



sudct38@grenoble.fr  
tél : 06 84 52 10 92



sante-social.38@cnt-f.org  
tél : 06 30 59 49 41

## Droit de réponse des syndicats Sud CT et CNT

Dans un article de Place Gre'net en date du samedi 14 novembre 2020, l'adjoint au Personnel de la ville de Grenoble, Mr Meriaux, a attaqué la légitimité syndicale de nos organisations Sud CT et CNT. Voici notre droit de réponse :

- « *Je m'interroge sur leur conception du dialogue social : ils avaient décidé de faire grève quoi qu'on leur réponde !* », estime l'adjoint.

La mairie de Grenoble a une curieuse conception du dialogue social ! Elle attend des organisations syndicales une étroite collaboration dans la gestion de sa politique anti-sociale. Nos organisations syndicales Sud CT et CNT mènent des actions syndicales auprès des agent.e.s, sur le terrain, en soutenant leurs revendications et en défendant leurs conditions de travail. Nous ne serons jamais des partenaires quand il s'agit de casser et précariser l'emploi public, d'exploiter et pressuriser les salarié.e.s.

- « *Pierre Mériaux est d'autant plus agacé qu'il estime répondre « à 80 % » aux revendications des organisations syndicales. Oui, dit-il, la Ville dispose d'un pool de titulaires de remplacement « conséquent », mais mis à mal par la crise sanitaire. Entre les malades, les cas contacts et les agents « éloignés » de par leur statut de « personne vulnérable », la Ville souffre d'un manque de personnel (...)*»

La mairie adapte son discours selon son interlocuteur. Il est répondu aux syndicats que la mairie ne cédera rien, et il est communiqué à la presse que 80% des revendications auraient obtenu satisfaction. Mais alors lesquelles ?

Les chiffres parlent : sur 988 agent.e.s des écoles de Grenoble, 759 (soit 77%) sont des agent.e.s en contrats précaires. 640 d'entre elle.eux sont en contrats horaires, appelés contrat zéro heure. La mairie de Grenoble est le plus gros employeur de contrats précaires en Isère.

C'est pourquoi les agent.e.s, massivement en temps non-complet imposé, réclament un travail à temps plein et des embauches afin de remédier à la pénurie de personnel, avec un vrai plan de titularisation pour stabiliser durablement les équipes des 77 écoles grenobloises.

Contrairement aux affirmations de l'adjoint au personnel, le pool de remplacem.e.s n'est pas composé de titulaires. En réalité, 2 pools de 9 et 18 remplaçant.e.s sous CDD mensualisé ont été créés en 2019 suite aux grèves du personnel (de 2018 et 2019). Ces pools d'employé.e.s précarisé.es restent insuffisants pour combler les besoins.

- « *On fait des efforts maximaux tous les jours pour arriver à faire tourner le service public au mieux, en pourvoyant des remplacements.(...) On a un panel de remplaçants très conséquent, mais on arrive aux limites de notre système. Il faut procéder à de nouveaux recrutements pour des postes de remplacement... et la situation sanitaire ne nous aide pas* », résume l'él.u. »

Ce que la mairie de Grenoble appelle un "panel de remplaçants" est en réalité une liste de personnes disponibles pour venir travailler à la demande, parfois appelés la veille pour le lendemain. Ce sont les terribles contrats horaires. Des contrats ultra précaires qui se traduisent par l'absence de

possibilité d'arrêt maladie, le non paiement pendant les vacances, l'épée de Damoclès de la non reconduction des contrats d'une semaine sur l'autre, des salaires très bas (parfois en-dessous du seuil de pauvreté),... cette situation dure depuis des années !

Les contrats horaires représentent la moitié des 200 adjoints techniques, 1 quart des ATSEM, et 85% des 600 animateur.trice.s. Ajoutons que se sont des métiers majoritairement féminins. Dans une municipalité qui dit « s'engager.fort » en faveur de l'égalité Femme-Homme, que penser de l'aggravation de la situation des travailleuses pauvres de la mairie ?

La mairie prétend avoir du mal à recruter, mais elle est totalement responsable de l'absence d'attractivité des emplois qu'elle propose ! La situation sanitaire n'est pas une excuse valable, ce service est en crise depuis des années, de l'aveu même de la Direction l'épuisement au travail est légion, y compris chez l'encadrement.

- « Nous n'avons pas de baguette magique ! »

**Le personnel ne dispose pas non plus de baguette magique ! Par contre, c'est bien le personnel et les enfants qui sont les victimes des décisions absurdes et des moyens insuffisants. La responsabilité repose entièrement sur l'employeur.**

- « Quid des masques ? Ceux-ci sont bel et bien fournis en nombre suffisant, assure Pierre Mériaux. »

**Ce que ne dit pas l' élu au Personnel, c'est que les modèles de masques achetés par la mairie ne sont pas adaptés. En conséquence, les agent.e.s sont contraint.e.s d'acheter à leurs frais des masques chirurgicaux.**

- « Sud et CNT en prennent au passage un peu pour leur grade. « Ce sont les seuls à poser des informations syndicales valables pour un métier sur une seule tranche horaire. (...) On leur a dit qu'on protégerait le droit syndical, mais dans des conditions qui permettent le service public. »

**Il est courant qu'un patron du CAC40 se plaigne du droit syndical, la mairie de Grenoble fait pareil en prétendant protéger le droit syndical mais dans des conditions fixées par l'employeur. Avec de telles méthodes, la mairie de Grenoble peut aisément demander à adhérer au Medef.**

- « L' élu juge enfin certaines revendications du syndicat « hors-sol ». Ainsi, Sud et CNT demandent des augmentations de salaire. « On ne peut être que d'accord, le maire l'a dit à maintes reprises. Sauf que le point d'indice de la fonction publique, ce n'est pas Éric Piolle qui le décide ! », répond Pierre Mériaux. »

Si le maire soutient les revendications sociales qui ne dépendent pas de lui, il se montre plus avare sur les sujets qui relèvent de son autorité : la titularisation des contractuel.le.s, la fin des temps partiels non choisis et des contrats Zéro heure, des embauches en nombre suffisant, etc.

**La mairie feint d'ignorer les divers leviers à sa disposition pour augmenter les revenus des agent.e.s. En effet, il peut augmenter les primes et inverser son calcul actuel (mis en place en 2018) qui favorise les plus hauts salaires au détriment des plus bas, augmenter la participation employeur (mutuelle, PDA aide aux déplacements domicile - travail, ...), et développer les évolutions de carrière. La politique sociale de la mairie de Grenoble est aux antipodes des déclarations publiques de son maire.**

**Les syndicats SUD et CNT le 18 nov. 2020**

Contacts :

Syndicat SUD

Alain Fischer

tél : 06 84 52 10 92

Syndicat CNT

Céline TIRARD-COLLET

tél : 06 30 59 49 41